

(1) **CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE**

(2) **Equipements destinés à être utilisés  
dans des atmosphères potentiellement explosives  
Directive 94/9/CE**

(3) Numéro du certificat d'examen de type : **ISSeP04ATEX077**

(4) Equipement : Graisseur automatique type MEMOLUB.

(5) Demandeur – Fabricant – Représentant autorisé sur le territoire de la Communauté :  
MEMOLUB INTERNATIONAL S.A.

(6) Adresse :  
Rue Bollinckx, 43  
1070 Anderlecht  
Belgique

(7) Cet équipement et toute variation acceptable à cet équipement sont spécifiés dans l'annexe au présent certificat et dans les documents auxquels il y est fait référence.


(8) ISSeP certifie que cet équipement a été jugé conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité relatives à la conception d'équipements de catégorie 3, destinés à l'utilisation dans des atmosphères potentiellement explosives. Ces exigences essentielles de santé et de sécurité sont énoncées dans l'Annexe II de la Directive de l'Union européenne 94/9/CE du 23 mars 1994.

(9) Les résultats de l'examen et des essais sont consignés dans le rapport confidentiel n° 04022.

(10) La conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité, à l'exception de celles énoncées dans l'annexe au présent certificat, a été évaluée en référence aux documents suivants :  
EN 50021 : 1999  
EN 50281-1-1 : 1998 + A1 : 2002


(11) Lorsque le numéro de certificat est suivi du signe "X", ce signe indique que l'équipement est soumis à des conditions spéciales de sécurité d'utilisation telles que spécifiées dans l'annexe au présent certificat.

(12) Le présent certificat d'examen de type porte exclusivement sur la conception, l'examen et l'essai de l'équipement ou système de protection spécifié conformément à la Directive 94/9/CE. Toutes autres exigences de la Directive peuvent être d'application au processus de fabrication et de fourniture de ces équipements ou systèmes de protection. Ils ne sont pas couverts par le présent certificat.

(13) L'équipement portera un marquage incluant les éléments suivants :  
 II 3 G D / EEx nC II T6 – T 85° C – IP66

Colfontaine, le 13.07.2004

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC  
Zoning A. Schweitzer, rue de la Platnerie  
B-7340 COLFONTAINE (Wazemmes)  
Tél: ++ 32 65 610811 – Fax: ++ 32 65 610808

  
Renaud Alain  
Directeur du site de Colfontaine

Le présent certificat et ses annexes ne peuvent être reproduits qu'intégralement et sans modifications

**ANNEXE (Suite)**

**CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° ISSeP04ATEX077**

(17) Le rapport n° 04022 du 29.06.2004 (23 pages) complété par les documents descriptifs ci-dessous

- Une lettre "EMS-GRIVORY" du 10.06.2004 référence UBGY-QS/MP relative au Grilon TSG-30 (2 pages).
- Une Data-sheet relative au "Grilon TSG-30/4" (5 pages).
- Le mode d'emploi "MEMOLUB HPS" du 14.06.2002 (41 pages).
- Les plans :

<u>Numéro</u>	<u>Révision</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>
513 e	e	14.09.1999	Oberteil
506 g	g	21.03.2001	Unterteil
522 d	d	22.12.1999	Verschlussring

(18) Conditions spéciales pour une utilisation sûre : sans objet

(19) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité

Les Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité sont couvertes par :

- La conformité aux normes européennes EN 50021 et EN 50281-1-1,
- Les mesures de sécurité prises par le constructeur et décrites dans la documentation descriptive reprise au point 16.

Le présent certificat et ses annexes ne peuvent être reproduits qu'intégralement et sans modifications

(14)

**ANNEXE**

(15)

**CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° ISSeP04ATEX077**

(16) Description de l'équipement

Le MEMOLUB est un graisseur automatique, électromécanique et autonome. Il délivre des doses prédéfinies de graisse ou d'huile sous une pression de 25 bars maximum.

Le MEMOLUB se compose de trois parties :


- Le MEMO pour le réglage du MEMOLUB
- Le MEMOLUB lui-même
- Les recharges de lubrifiant et les piles

Le degré de protection du MEMOLUB est d'au-moins IP66.

Variante autorisée : sans objet

Caractéristique électrique : alimentation par trois piles AA de 1,5 Volt.

Marquage

- Le nom du constructeur ou sa marque commerciale déposée.
- La désignation de type donnée par le constructeur.
- Le numéro de série ou de fabrication.
- Le code : EEx nC II T6 – T 85° C – IP66
- Le marquage spécifique à la protection :  II 3 G D
- L'indication de la station d'essais suivie de la référence du certificat.
- Tout autre marquage prévu par cette norme européenne ou toute autre norme européenne avec laquelle cet équipement se conforme.

Vérifications et essais individuels : (art. 27 de EN 50021)

Le constructeur doit effectuer les vérifications et essais individuels nécessaires pour garantir que le matériel électrique produit est conforme à la spécification.

Recommandations éventuelles : suivant les prescriptions du mode d'emploi "MEMOLUB HPS".

Le présent certificat et ses annexes ne peuvent être reproduits qu'intégralement et sans modifications